

## L'évaluation par les pairs se meurt et la collégialité devient une notion bien abstraite sous l'équipe de la rectrice Samoisette

CAROLE BEAULIEU //Présidente

En mars 2008, je publiais dans *l'Info/SPPUS* un texte où je déplorais le peu de cas que l'on faisait de l'évaluation par les pairs. J'y écrivais ceci : « ... le SPPUS a reçu copie des réponses qui ont été transmises aux professeures et professeurs présentant cette année des demandes de renouvellement de contrat, d'agrégation ou de permanence... Parmi les dossiers de cette année, il y en avait un certain nombre pour lesquels la recommandation de l'Assemblée des professeures et professeurs ne correspondait pas à celle de la doyenne ou du doyen... Dans tous ces cas, l'Université a avalisé la recommandation de la doyenne ou du doyen... Le SPPUS déplore que l'Université tienne davantage compte de l'opinion des doyennes et doyens dans leur décision que de celle de l'Assemblée des professeures et professeurs.

Comment l'Université peut-elle prétendre que l'opinion d'une seule personne, en l'occurrence la doyenne ou le doyen, a plus de valeur que la voix d'un ensemble de professeures et professeurs qui sont à même d'apprécier de façon bien plus directe le travail de leur collègue? » Il est clair que pour l'ancienne direction, la vérité appartenait à la doyenne ou au doyen. Ce temps est dorénavant révolu. La direction actuelle ne se gêne pas pour faire fi des recommandations des assemblées de professeures et professeurs même dans les cas où ces recommandations obtiennent l'aval des doyennes ou doyens!

vol. 31 // n° 5 - février 2012

### SOMMAIRE

- L'évaluation par les pairs se meurt et la collégialité devient une notion bien abstraite sous l'équipe de la rectrice Samoisette // 1-2
- Suivi des négociations // 2
- Hommage à Bernard Héraud // 3-4

[suite p.2]

## L'évaluation par les pairs se meurt ...[suite de la une]

L'an dernier tout comme l'année précédente, un certain nombre de professeures et professeurs présentant une demande d'agrégation accélérée ont essuyé un refus de l'Université malgré des recommandations positives de leurs collègues du département ainsi que de leur doyenne ou doyen. La direction de l'Université passe donc outre à l'évaluation par les pairs pour s'ériger en décideur suprême détenant une vérité absolue.

La convention collective ne permet pas aux candidates et candidats demandant une agrégation accélérée de faire appel de la décision de l'Université. Toutefois, il est apparu clairement au SPPUS que l'Université violait la convention collective et un grief a été déposé par le syndicat au nom des personnes ayant essuyé un refus.

En effet et contrairement à ce qui est prévu à la convention collective, il appert que pour évaluer les demandes de promotions accélérées, l'Université n'utilise pas les critères et indicateurs départementaux prévus à l'article 16, mais établit des critères institutionnels connus du seul comité de direction. Cette constatation est devenue évidente suite à une erreur commise par l'Université. En effet, le dossier d'un candidat avait été vu par le comité de direction comme une demande d'agrégation accélérée alors que le candidat totalisait cinq années d'expérience comme professeur adjoint à l'Université et dans une autre institution (paragraphe 14.27). L'Université avait dans un premier temps refusé d'octroyer une promotion dite « accélérée ». Suite à une intervention du SPPUS, l'Université a réalisé qu'il ne s'agissait pas d'une promotion accélérée et a accordé l'agrégation et la permanence au professeur concerné. L'Université traite donc injustement les professeures et professeurs qui réussissent à atteindre rapidement l'objectif d'excellence de l'Université (paragraphe 14.15).

L'évaluation par les pairs est une des assises de la collégialité. Quel message l'Université envoie-t-elle aux professeures et professeurs, aux doyennes et doyens, en rejetant leur avis? Qu'elle se comporte en bon gestionnaire? Qu'elle évalue avec rigueur les demandes qui lui sont soumises? Certes non! Faire fi de l'évaluation par les pairs est vu par les candidates et candidats comme un manque de reconnaissance et de respect pour le travail accompli. Les personnes chargées des évaluations se voient taxées de complaisance envers leurs nouveaux collègues et notent le mépris qu'on accorde à leur jugement.

On ne peut que supposer les raisons qui sous-tendent ce durcissement de la direction à l'égard des promotions. Il ne s'agit sûrement pas de créer auprès des professeures et professeurs un sentiment d'appartenance envers l'institution. La raison pourrait être d'ordre budgétaire, à croire que nous sommes dirigés par des technocrates. Mais l'économie faite vaut-elle le coup considérant la déception et la démotivation engendrées? Car ces sentiments existent bien. Deux de nos nouveaux collègues ayant essuyé un refus ont accepté une offre d'emploi d'une autre université. Dans le cadre de la présente négociation, l'Université demande l'abolition des promotions accélérées. Il faut croire que l'Université ne doute nullement de sa capacité à retenir ses professeures et professeurs!//

**Pour suivre le déroulement des négociations, consultez le site internet du SPPUS, en particulier le segment « Chroniques d'une négociation » sous l'onglet « Négociation en cours »**

## Hommage à Bernard HÉRAUD, secrétaire général du SPPUS, 1998-2011



Là où Bernard passe, il laisse sa marque. Comme le Petit Poucet, il sème un caillou sur son chemin pour y revenir en temps opportun. La carte du monde en garde de belles traces.

En 1969, comme « coopérant militaire », Bernard jette discrètement un caillou au Centre de recherches en psychomathématiques de la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke où, jusqu'en 1973, à titre d'assistant de recherches, il occupera un bureau au Pavillon John-S.-Bourque, à proximité du bureau actuel du SPPUS. Il venait d'assoir une première pierre pour sa carrière d'universitaire. En effet, à son retour en France en 1973, il se voit immédiatement confier le poste de directeur du Centre de recherches sur l'enseignement des mathématiques à Angers. Et ce caillou laissé sur le Nouveau Continent l'y ramène, à l'Université de Sherbrooke, et ce pour de bon en 1977. Mais avant de nous intéresser à ce qu'il adviendra de notre collègue ici à l'UdeS, regardons d'abord les traces que notre Grand Poucet a laissées de par le monde.

En 1978, Bernard passera à Papeete, à Tahiti, comme consultant et professeur invité au Bureau pédagogique de l'enseignement privé de la Polynésie française. On ne pouvait savoir (et lui non plus d'ailleurs!) qu'à l'aube de sa retraite il serait d'abord ramené vers ce beau continent. Quant aux autres chemins déjà parcourus et aux cailloux disséminés çà et là, ils suggéreront peut-être de nouveaux projets à notre frais retraité. Pensons au Mexique où il a été consultant à l'Institut pédagogique national en 1981;



### Claire BROCHU et Françoise RUEL

ou encore à Bruxelles en Belgique, à Szczyrk en Pologne, à Chicago chez nos voisins du Sud ou à Cagliari en Sardaigne, en somme, à tous ces endroits où il a collaboré à la Commission internationale pour l'étude et l'amélioration de l'enseignement des mathématiques (CIEAEM) en 1989, 1990, 1992, 1993, 1994 et 1997.

Prophète de par le monde, certes, mais aussi en son pays et en sa maison! De par la reconnaissance qu'il s'est méritée, Bernard a été invité comme évaluateur externe au CRSH et au FCAR et comme arbitre d'articles pour le *Bulletin de l'AMQ* (Association mathématique du Québec), la revue *Éducation et francophonie*, le *Journal for research in mathematics education*, les *Cahiers de la recherche en éducation*, la revue de *Topologie structurale*, la *Revue des sciences de l'éducation* et l'*Educazione Matematica*, une revue trilingue. Toujours disponible, il a contribué à divers comités d'évaluation de programmes d'universités québécoises. Puis, il a accompagné ses propres enfants dans le système d'éducation québécois dans les comités de parents d'école primaire et secondaire de la CRSCS.

À l'Université, pierre après pierre, il fera le parcours d'un professeur de carrière: d'abord adjoint, puis agrégé et enfin titulaire, tout en acceptant à deux reprises la direction du Département d'enseignement au préscolaire et au primaire à la Faculté d'éducation. Il présidera durant plusieurs années l'Assemblée des professeures et professeurs du Département d'E.P.P. Il sera responsable du comité d'implantation des stages au BEPP de même qu'à des comités d'embauche et d'évaluation de professeures ou professeurs.

[suite p.4]

Ajoutez à cela ses contributions facultaires: membre du comité des études de deuxième cycle, du comité d'orientation du Certificat des applications éducatives de l'ordinateur, de la Table de concertation des directions de département, du comité des congés d'éducation continue et du conseil de Faculté. Et ses contributions au plan universitaire: membre de l'Assemblée universitaire et du conseil universitaire. Que de multiples cailloux parsemés avec intelligence et raffinement!

Et pour couronner cette brillante carrière, Bernard se donnera sans compter pour le SPPUS et ses membres. D'abord président de la section syndicale d'Éducation de 1984 à 1986, il sera membre du conseil syndical de 1982 à 1986 et membre du comité de négociation en 1997. Que ce soit au sein de ces instances locales ou dans ses autres interventions, Bernard brille sans cesse des feux d'un véritable

humaniste, tantôt aux couleurs du pédagogue, du collaborateur, du complice, du conseiller ou encore de celles de l'esprit analytique et rigoureux du mathématicien. À n'en pas douter, de telles qualités ont incité les instances syndicales à l'approcher pour lui offrir le poste de secrétaire général du SPPUS en 1998. Pendant 13 ans, que de richesses il aura encore partagées sur sa route: en alimentant d'informations judicieuses le nouveau personnel professoral, en aidant des membres à cheminer dans les dédales administratifs de l'institution, en orientant des candidates et candidats dans leurs demandes de promotion à un nouveau rang universitaire, en participant à des médiations, en aiguillant et rassurant de futurs candidates et candidats à la retraite. Et il savait généralement prévoir les ricochets des cailloux lancés sur des rivières pas toujours tranquilles.

Cher Bernard, bien chaussé de tes bottes de sept lieues, empruntées à on ne sait qui (mais tu sauras, avec tes talents de conteur, nous composer une palpitante histoire!), nous te souhaitons un autre long parcours agrémenté de nombreuses et enrichissantes expériences qui n'attendent que toi au détour des chemins, à la découverte de trésors fabuleux.

## De Grands Mercis! et Bonne retraite!

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Toute correspondance doit être adressée à :

### Syndicat des professeures et professeurs (SPPUS)

Pavillon John-S.-Bourque, local 218  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7656

Télé. : 819 821-7995

Courriel : [sppus@USherbrooke.ca](mailto:sppus@USherbrooke.ca)

Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>



### Responsable de l'information

Robert Tétrault (SPPUS), 819 821-7621

### Secrétaire général

Robert Tétrault (Droit), 819 821-8000, p. 2520

### Secrétariat

Claire Brochu et Chantal Massé, 819-821-7656

### Comité exécutif : 819 821-8000

**Présidence** : Carole Beaulieu (Biologie), p. 62997

**1<sup>ère</sup> vice-présidence** : Chantal-Édith Masson (FLSH), p. 62217

**2<sup>e</sup> vice-présidence** : Françoise Ruel (Éducation), p. 62883

**Secrétaire** : Patrick Dramé (FLSH), p. 64519

**Trésorier** : Jean Roy (Marketing), p. 62357

L'Info SPPUS est le bulletin d'information du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke. Il est distribué aux membres du syndicat, aux membres de l'unité détachés à l'administration, aux autres associations et syndicats de l'Université et de la FQPPU, aux médias ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUS. Reproduction autorisée avec mention de la source.